



ARRETE n°2026/07

**ARRETE DE CIRCULATION
FERMETURE DE LA ROUTE D210B, DU 56 AU 357
SECTEUR EGLISE-FOUR**

Le Maire de la Commune d'Ontex,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté départemental de permission de voirie pris par le Département n°AV-2LACS-2023-1170 ;

Vu la demande formulée par courriel le 12/03/2026 par M. Guillaume DIAS, conducteur de travaux de la société SPIE BATIGNOLLES sise 1530 Route d'Argent 38510 MORESTEL, joignable par téléphone au 04 74 80 17 23 ou au 06 58 74 31 16 ;

Considérant que pour procéder à la réfection de tranchées en enrobé sur la route D210B, du 56 au 357, et afin de sécuriser à la fois les habitants de la commune, ses usagers au sens large et les ouvriers intervenant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la réfection de tranchées en enrobé, la société SPIE BATIGNOLLES est autorisée à fermer totalement (dans les deux sens de circulation) et à tous les véhicules, la circulation sur la route D210B, du 56 D210B au 357 D210B.

Article 2 : Les travaux sont autorisés entre 07h00 et 18h00, dès le 23/03/2026 et pour une durée maximale de 10 jours calendaires.

Article 3 : Lors de son passage sur la commune, la société SPIE BATIGNOLLES s'engage à n'endommager aucune infrastructure publique ou privée. Dans le cas contraire, elle sera tenue responsable des dommages et devra les réparer.

Article 4 : La société SPIE BATIGNOLLES devra donc prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité publique propres à éviter que les travaux dont elle est responsable ne causent un danger ou accident à l'égard des tiers, notamment pour la circulation publique. Elle sera tenue d'assurer la signalisation utile et en gardera la responsabilité pendant toute la durée des travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la gendarmerie de Yenne (73170).

Fait à Ontex, le 20/03/2026,
Le Maire, Christiane CARRIER,



Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté.

Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification. :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73310 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 073-217301936-20260320-ARR202607OK-AR

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : SPIE BATIGNOLLES Représenté par : MR THEVENET
Adresse Numéro : 1530 Extension : Nom de la voie : ROUTE D'ARGENT
Code postal 38510 Localité : MORESTEL Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : guillaume.dias @ spiebatignolles.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : du 56 D210B au 357 D210 B
Code postal 73310 Localité : ontex

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : refection de tranchée en enrobé
Date prévue de début des travaux : 23 03 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 10

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 10 Date de début de réglementation 23/03/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☒ nombre de voie(s) supprimée(s) 2

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 073-217301936-20260320-ARR202607OK-AR

Berger
Levrault

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

chemin du four

chemin du mont

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur



Une entreprise spécialité



Nom :

Prénom :

Dénomination : SPIE BATIGNOLLES

Représenté par : MR THEVENET

Adresse Numéro : 1530

Extension :

Nom de la voie : ROUTE D'ARGENT

Code postal 38510

Localité : MORESTEL

Pays :

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : guillaume.dias

@ spiebatignolles.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers



Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème}



Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème}



Schéma de signalisation



Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}



J'atteste de l'exactitude des informations fournies



12/03/2026

Fait à : ... Le :

Nom : DIAS

Prénom : GUILLAUME

Qualité : CONDUCTEUR DE TRAVAUX